

Décision IG 17/17: Plan de mise en œuvre de la SMDD

La Quinzième réunion des Parties contractantes,

Rappelant l'adoption par les Parties contractantes, à leur Quatorzième réunion tenue à Portoroz (Slovénie, 8-11 novembre 2005), de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD),

Réaffirmant leur détermination à faire tout leur possible pour mettre en œuvre ses objectifs, ses orientations et ses propositions d'action, ainsi qu'il conviendra,

Reconnaissant que la mise en œuvre de la SMDD implique l'intégration des objectifs, orientations et actions qui sont énoncés dans celle-ci dans les instruments et cadres politiques nationaux, l'engagement des parties prenantes et le développement de partenariats, le renforcement des capacités, la gestion et la diffusion des connaissances et des informations, la mobilisation et l'allocation de ressources,

Soulignant que, si les Parties contractantes sont les principaux acteurs de la mise en œuvre de la SMDD, le PAM et ses composantes, y compris la CMDD, peuvent encourager, appuyer et faciliter cette mise en œuvre dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs et ont amassé de l'expérience,

Considérant également que le PAM et ses composantes, dans leurs champs d'activité et mandats respectifs, dans la limite de leurs ressources et de leurs capacités, ne peuvent à eux seuls assurer la mise en œuvre de la SMDD,

Soulignant que les domaines de la mise en œuvre de la SMDD qui ne relèvent pas de la compétence directe du PAM peuvent être traités par le dialogue entre les Parties contractantes et leurs partenaires potentiels aux niveaux national, régional ou international,

Reconnaissant la nécessité de dispositions et d'interventions coordonnées de différents instruments, mécanismes et ressources afin de garantir, dans les délais voulus, la réalisation prévisible et durable des objectifs de la SMDD,

Considérant qu'une mise en œuvre efficace de la SMDD appelle des initiatives concrètes, complémentaires et coordonnées à différents niveaux, facilitées par l'Unité de coordination du PAM et en synergie avec les organisations, réseaux et programmes relatifs aux processus politiques de la région en matière de développement durable,

Prenant en compte les recommandations de la réunion de la CMDD tenue à Istanbul en mai 2007 ainsi que les modifications qui y ont été apportées sur la base des observations reçues par le Secrétariat;

Décide

d'approuver le plan de mise en œuvre de la SMDD figurant en annexe à la présente décision;

Demande

au Secrétariat et aux composantes du PAM de coordonner leurs efforts en appui au plan de mise en œuvre de la SMDD.

Annexe

Table des matières

Plan stratégique de mise en oeuvre de la SMDD

Avant-propos: la SMDD en quelques mots

1.	Qu'entend-on par mise en œuvre de la SMDD?	1
2.	Défis de la mise en œuvre de SMDD	2
3.	Plan stratégique de mise en œuvre de la SMDD	2
3.1.	Orientations stratégiques	2
3.2.1.	Domaines d'intervention spécifiques du PAM	4
3.2.2.	Synergies avec d'autres réseaux, organisations, acteurs et processus politiques de développement durable en dehors du PAM	4
3.3.	Éléments stratégiques	5
3.3.1	Appui à la formulation et à l'application des SNDD	7
3.3.2	Appui à la prise de décision politique et à la programmation des actions	8
3.3.3	Appui à la gestion durable de la mer, des zones côtières et des ressources marines	11
3.3.4	Information et communication	13
3.3.5	Suivi et évaluation	14
3.4.	Rôle central du système du PAM	15
3.4.1	Unité de coordination du PAM	16
3.4.2	Rôles communs et différenciés des CAR	17
3.4.3	Points focaux	17
4.	Principes directeurs de la mise en œuvre de la SMDD	18
5.	Ressources financières de la mise en œuvre	18
6.	Calendrier d'application	18

Avant-propos: la SMDD en quelques mots

La SMDD est un cadre flexible, non juridiquement contraignant. Elle a pour objet de servir de guide aux stratégies nationales de développement durable, d'instaurer un partenariat dynamique entre les pays et d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales. En prenant un engagement public et emblématique envers le développement durable, les pays, ainsi que les donateurs et les autres partenaires concernés, entendent développer et entretenir une dynamique durable commune dans l'ensemble de la région. La SMDD invite à agir en tenant compte des faiblesses de la région et des menaces qui pèsent sur elle, mais aussi de ses forces et de ses potentialités. Elle prend en outre en compte la nécessité de réduire le fossé entre pays développés et pays en développement du bassin.

La SMDD poursuit quatre grands objectifs:

- contribuer au développement économique en valorisant les atouts de la région;
- réduire les disparités sociales en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer les identités culturelles;
- changer les modes de production et de consommation non durables et assurer la gestion durable des ressources naturelles; et
- améliorer la gouvernance à l'échelle locale, nationale et régionale.

La SMDD a retenu sept domaines d'action et de synergie prioritaires:

- amélioration de la gestion des ressources et de la demande en eau;
- gestion durable de l'énergie, utilisation accrue des énergies renouvelables, atténuation des effets du changement climatique et adaptation à ceux-ci;
- mobilité durable par une gestion appropriée des transports;
- tourisme durable en tant que secteur économique de premier plan;
- agriculture et développement rural durables;
- développement urbain durable;
- gestion durable de la mer, des zones côtières et des ressources marines.

Annexe

Plan stratégique de mise en oeuvre de la SMDD

1. Qu'entend-on par mise en oeuvre de la SMDD?

Perspective nationale

Pour un pays, mettre en oeuvre la SMDD signifie améliorer la capacité à entreprendre le développement durable au plan de la politique, de l'action et de la planification, ce qui implique de susciter des dialogues parmi les parties prenantes et d'intégrer le développement durable dans les politiques globales et sectorielles, dans les instruments politiques, et de les traduire en plans nationaux de développement. Cela implique aussi de mobiliser des ressources nationales et internationales.

La mise en oeuvre appelle, de la part de chaque pays, la prise de dispositions¹ qui se traduisent en effets concrets et impliquent les parties prenantes au niveau national (industrie, PME, autorités locales, société civile, etc.) dans le processus de mise en oeuvre. Si les domaines prioritaires de la SMDD tracent un cadre utile, chaque pays doit déterminer sa propre voie de mise en oeuvre², en tenant compte des priorités nationales, du contexte et des processus politiques – y compris ses autres engagements internationaux – ainsi que de sa dotation et de ses contraintes propres en matière de ressources. La mise en oeuvre de la SMDD revêtira des formes et un cours différents selon la situation de chaque pays.

Perspective régionale et sous-régionale

Traduire les engagements politiques en actions en faveur du développement durable dans la région méditerranéenne présuppose aussi un effort collectif associant plusieurs pays ou sous-régions ainsi que les acteurs ou partenaires régionaux pertinents en matière de développement durable, notamment la société civile. Au delà des préoccupations et de la responsabilité de chacun des pays, mettre en oeuvre la SMDD revient à conjuguer les capacités et à mettre en commun les ressources dans le cadre d'efforts de coopération permanents et de partenariats concrets – Sud-Sud et Nord-Sud. À un niveau régional ou sous-régional, la mise en oeuvre de la SMDD implique aussi un partage d'expériences et d'expertises entre les pays et les acteurs concernés, et une contribution active à des efforts permanents de gestion des connaissances. De plus, appliquer des actions pilotes/de démonstration à un niveau régional (par exemple en réunissant des partenaires/acteurs de différents pays de l'ensemble de la région) peut avoir un effet multiplicateur marqué à la phase de mise en oeuvre. À l'évidence, les synergies entre les deux perspectives sont essentielles et appellent l'attention sur une première caractéristique du plan stratégique de mise en oeuvre:

Une mise en oeuvre efficace de la SMDD appelle des initiatives concrètes, complémentaires et coordonnées aux niveaux régional, sous-régional et national. La mise en oeuvre de la SMDD se fera toujours sur deux fronts, à savoir des activités spécifiques au niveau national ainsi que des initiatives et des actions mobilisant les

¹ Par ex. identifier et concrétiser des engagements spécifiques et des actions pilotes/de démonstration; définir et lancer des initiatives de partenariat; mener des campagnes d'information et de communication, etc.

² Les pays peuvent souhaiter développer un plan de mise en oeuvre sous l'orientation du PAM pour ce qui a trait aux modalités de mise en oeuvre de la SMDD au niveau national et, par conséquent, faire rapport au niveau régional et international – l'appui du PAM à la mise en oeuvre dans chaque pays sera traité dans le programme de travail. Un processus simple pourrait être proposé aux pays: classer les domaines d'action prioritaires selon la situation et les besoins de chacun d'eux; sélectionner/identifier les objectifs pertinents; décider des orientations et de l'action; mobiliser les ressources nationales et étrangères, publiques et privées; appliquer, surveiller et faire rapport.

acteurs – États, autorités locales, acteurs socio-économiques, associations et population – dans plusieurs pays.

2. Défis de la mise en œuvre de SMDD

Si la mise en œuvre de la SMDD offre, pour les différents pays et la région, une occasion exceptionnelle d'engager des processus en faveur d'un développement durable, elle soulève aussi des questions relatives aux réformes et changements politiques, à l'organisation, à la gestion et à la mobilisation de ressources humaines et financières.

D'un point de vue national ou régional, la mise en œuvre est confrontée à plusieurs défis:

- **intégration du développement durable:** transformer l'engagement politique pris à la réunion de Portoroz en un engagement, une interprétation et une action plus larges au niveau national qui influent réellement, à ce niveau, sur les processus et les mesures politiques;
- **planification, coordination et suivi:** intégrer les préoccupations en matière de développement durable dans les priorités sectorielles tout en recherchant sans relâche l'harmonisation et la convergence; accorder toute l'attention voulue aux questions transversales; et répondre aux autres initiatives et engagements régionaux et internationaux exigeants³;
- **Mise en œuvre:** édification de partenariats; renforcement des capacités; gestion des connaissances et des informations; et mobilisation des ressources financières.

3. Plan stratégique de mise en œuvre de la SMDD

Le Plan stratégique de mise en œuvre de la SMDD trace la voie menant aux objectifs. Il peut être défini comme "les dispositions et interventions coordonnées de différentes ressources, instruments et mécanismes en vue d'assurer la réalisation durable des objectifs de la SMDD". Le plan de mise en œuvre suit différentes **orientations stratégiques**, recense des **domaines d'intervention**, choisit des **éléments stratégiques** qui constituent les pièces maîtresses, et assigne la **responsabilité** de processus ou tâches spécifiques. Il définit divers moyens de mise en œuvre et vise à mobiliser toute une série de ressources humaines, institutionnelles et financières disponibles dans la région. Le plan de mise en œuvre est assorti d'un calendrier précis et expose comment la mise en œuvre sera gérée (autrement dit suivie et coordonnée).

3.1. Orientations stratégiques

La mise en œuvre de la SMDD suit des orientations stratégiques complémentaires:

- Intégrer les objectifs et orientations de la SMDD dans des cadres et instruments politiques;
- impliquer les parties prenantes et forger des partenariats pour assurer le suivi des objectifs et exécuter les actions;
- renforcer les capacités;
- gérer et diffuser les connaissances et les informations; et
- mobiliser et allouer les ressources⁴;
- mener des actions pilotes.

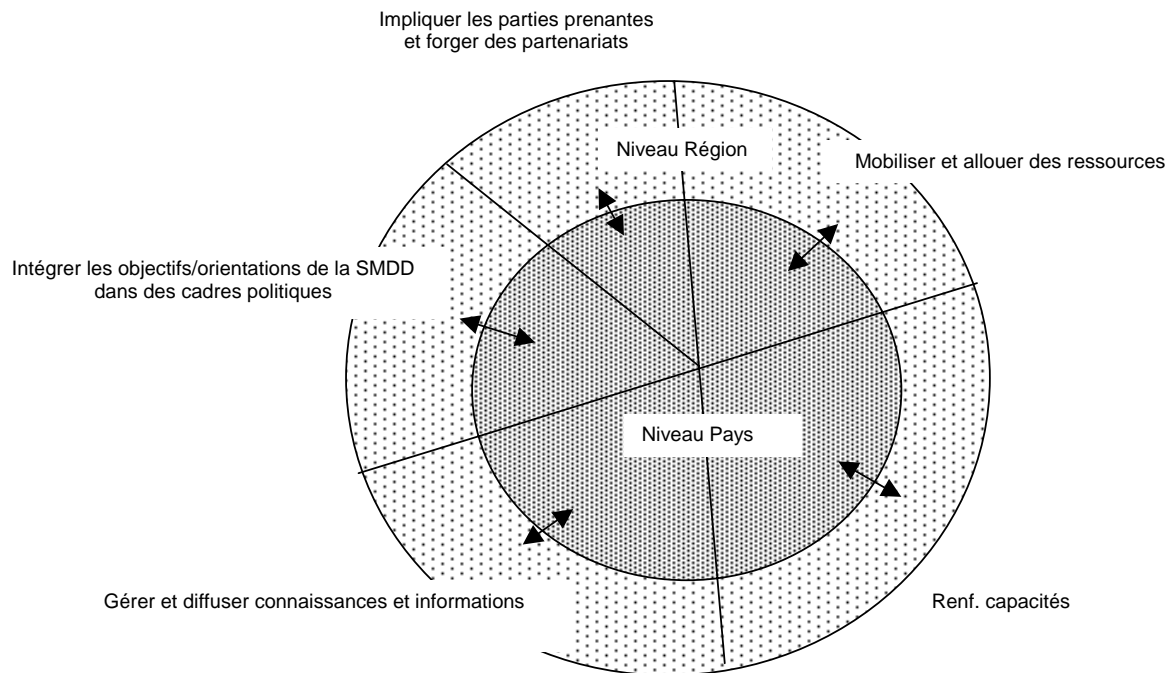
³ Par ex. Conventions des Nations Unies sur le changement climatique et sur la désertification, Partenariat EuroMed, Horizon 2020, etc.

⁴ Jusqu'à présent, la mise en œuvre a privilégié certaines de ces orientations de manière ponctuelle. Par exemple, il semble qu'on ait attribué une priorité moindre à la mobilisation et à l'allocation de ressources financières. Il conviendrait d'adopter une approche plus systématique pour justifier l'importance et la priorité respectives accordées aux différentes orientations, ce qui peut être fait lors des prochaines consultations avec les Parties contractantes, composantes et partenaires du PAM, par exemple à l'occasion des réunions de la CMDD.

Une mise en œuvre efficace appelle des interventions concrètes, complémentaires et coordonnées aux niveaux national et régional. Il existe des synergies et des liaisons entre les interventions dans les différentes orientations stratégiques.

La SMDD est vaste, composite, complexe, car elle traite des questions sociales, environnementales et économiques ainsi que de leurs interactions du niveau local au niveau régional. Par conséquent, sa mise en œuvre est exigeante et nécessite la mobilisation des ressources de toute nature qui sont disponibles aux niveaux local, national et régional. Qui plus est, elle appelle aussi une collaboration et des partenariats solides entre les acteurs institutionnels des pays, de la région et, parfois, au plan international.

Fig. 1: Mise en œuvre de la SMDD: orientations stratégiques et niveaux d'intervention.



3.2.1. Domaines d'intervention spécifiques du PAM

Compte tenu de leurs champs d'activité et mandats respectifs, le PAM et ses composantes ne peuvent, à eux seuls, avec les ressources et moyens d'action qui sont les leurs, assurer la mise en œuvre de la SMDD. Par contre, dans les domaines où ils présentent des avantages comparatifs et une expérience acquise de longue date, le PAM et ses composantes peuvent, par leurs interventions, diriger et appuyer la mise en œuvre de manière importante et proactive.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la SMDD, les domaines d'intervention spécifiques du PAM comprennent:

- l'appui à la formulation et à l'application des SNDD
- des synergies avec d'autres réseaux, organisations, acteurs et processus politiques de développement durable en dehors du PAM
- l'appui à la programmation et à la prise de décision politique sectorielle (eau; énergie et changement climatique; transports; tourisme; agriculture et développement rural; développement urbain)
- appui à la gestion durable de la mer, des zones côtières et des ressources marines
- information et communication
- suivi et évaluation.

L'analyse qui suit centre l'attention sur des éléments relevant des domaines d'intervention spécifiques du PAM. Tant pour les interventions relatives à la capacité propre des composantes du PAM que pour les autres domaines qui ne relèvent pas directement de leur compétence, les actions devraient être planifiées et entreprises sur la base de discussions et d'accords réguliers entre les parties prenantes étroitement concernées – autrement dit les pays et leurs partenaires potentiels aux niveaux national, régional ou international, y compris la société civile. Le PAM devrait avoir pour finalité de faire office de catalyseur qui suscite des interactions parmi un large éventail de partenaires (acteurs socio-économiques notamment) et de chercher à forger des partenariats avec des institutions et des initiatives spécialisées dans chaque domaine en sorte que les efforts ne fassent pas double emploi. Dans ce processus, le PAM conserve un rôle central en veillant à la cohérence, à la convergence et aux synergies de tous les éléments stratégiques confiés au système du PAM ainsi qu'aux partenaires hors PAM. De ce point de vue, et en fonction des orientations qu'elle adoptera dans l'avenir, la CMDD peut devenir un instrument essentiel et une enceinte propice à ces discussions et accords.

3.2.2. Synergies avec d'autres réseaux, organisations, acteurs et processus politiques de développement durable en dehors du PAM

Il existe des relations structurelles entre la SMDD, la Convention de Barcelone et ses Protocoles, les autres grandes initiatives régionales (par ex.: Partenariat EuroMed, Stratégie de développement durable de l'UE, Stratégie marine de l'UE) et les accords environnementaux multilatéraux (en particulier les Conventions des Nations Unies sur le changement climatique, la diversité biologique et la désertification), y compris les dispositions institutionnelles qui étayent leur application.

Sur un plan plus politique, la SMDD occupe une place de premier plan dans la Déclaration du Caire et dans le calendrier d'application de la première phase d'"Horizon 2020" (2007-2013)

adopté par la Conférence des Ministres euro-méditerranéens de l'environnement (Le Caire, 20 novembre 2006). Si ce fait confère un poids politique manifeste à la mise en œuvre de la SMDD, il nécessite aussi le développement de liens solides entre les organisations, réseaux et programmes relevant des processus politiques qui sont liés au développement durable dans la région, y compris la société civile, le secteur privé et les autorités locales. Qui plus est, les ressources limitées disponibles dans les pays et les organisations nationales ou régionales, conjuguées au souci commun d'harmonisation, incitent les différents acteurs à planifier et agir ensemble. La SMDD et la CMDD peuvent, en fin de compte, s'avérer être un outil de convergence des différents processus politiques à l'œuvre dans la région en stimulant les interactions et les synergies dans le cadre de la mise en œuvre de la SMDD.

Le PAM et ses composantes doivent se concerter avec d'autres acteurs concernés par les problématiques de la SMDD et des SNDD dans les pays, la région ou au niveau mondial, en instaurant une coopération avec eux, ce qui devrait se faire au niveau stratégique/politique ainsi qu'aux premiers stades de la conception d'interventions pilotes. Les organisations qui sont actives au niveau national comme celles qui opèrent à un échelon d'agrégation supérieur sont tout aussi importantes.

Les initiatives et programmes régionaux dans des domaines aussi différents que la pollution marine (Horizon 2020), le renforcement des capacités, la sensibilisation du public, le suivi, l'information ou l'éducation au développement durable, etc. - offrent des occasions tangibles d'édifier ces partenariats et de nouer ces alliances stratégiques entre le PAM et les autres entités de la région.

Le Secrétariat peut favoriser l'instauration de partenariats stratégiques concrets sur la base d'une évaluation conjointe des besoins et des avantages comparatifs de divers acteurs. En plus d'initier des contacts avec les institutions, les initiatives régionales, la société civile et les programmes, le Secrétariat devrait aussi superviser le développement de partenariats thématiques entre les composantes du PAM et les partenaires régionaux en dehors du PAM⁵, et appuyer cet effort.

En plus du travail régulier de la CDD/ONU sur les SNDD, différents réseaux ont été mis en place sous l'égide de l'UE⁶ et de l'OCDE⁷ et contribuent à l'émergence d'une communauté de pratique concernant les SNDD. Le PAM/PNUE peut jouer un rôle patent et proactif et introduire une perspective méditerranéenne. Différentes voies pourraient être explorées: relier plus étroitement la mise en œuvre de la SMDD à la Stratégie de développement durable de l'UE; travailler avec l'OCDE et la CE à un sous-réseau méditerranéen du réseau de SNDD de l'UE déjà existant; renforcer les relations de travail avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies; développer un lien particulier sur les SNDD et sur la mise à jour en ligne des profils de pays/SNDD sur les sites web du PAM et de l'INFO/RAC. En outre, le PAM peut encourager et promouvoir une collaboration au niveau national avec les partenaires consacrés possédant une solide expérience dans les activités de mise en œuvre, tel que le PNUE.

3.3. Éléments stratégiques

Toutes les interventions engagées avec l'appui de composantes du PAM dans des pays sélectionnés, groupes de pays ou au niveau régional ou sous-régional sont conformes aux orientations stratégiques: intégration, participation et instauration de partenariats, renforcement

⁵ Par exemple, à l'occasion de la constitution de groupes de travail.

⁶ Réseau européen de développement durable ESDN:<http://www.sd-network.eu/>

⁷ Ateliers régionaux sur les stratégies de développement durable.
http://www.oecd.org/topic/0,2686,en_2649_37425_1_1_1_1_37425,00.html.

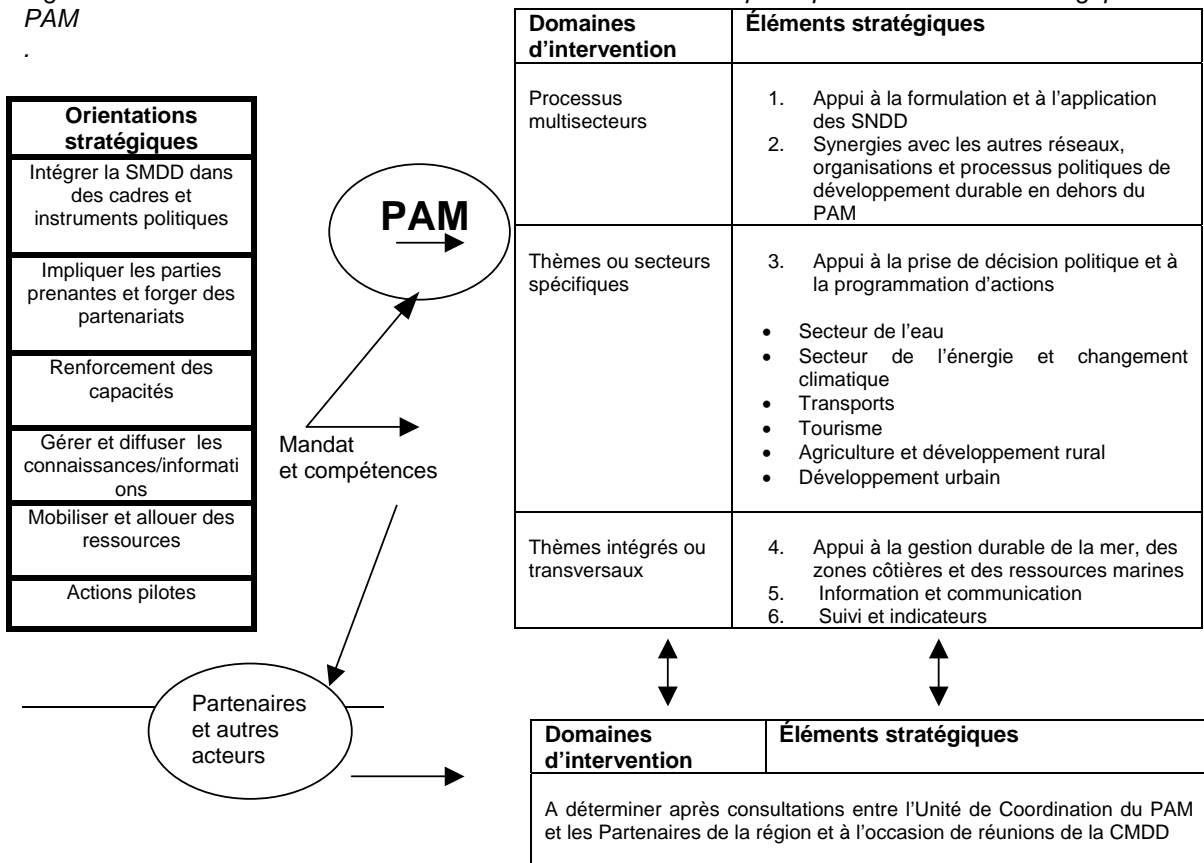
des capacités, gestion des connaissances, mobilisation des ressources et actions pilotes (voir section 3.1).

Les éléments stratégiques consistent en divers processus et chaînes d'activités. Les activités, qui peuvent être ponctuelles, récurrentes ou continues, comprennent: des actions pilotes⁸ au niveau national ou régional, des bilans de la situation régionale et/ou nationale, des programmes régionaux de renforcement des capacités, des examens régionaux et partage d'expériences et de bonnes pratiques, des dialogues politiques, des activités ciblées de gestion et de renforcement des connaissances, la diffusion des informations, des campagnes de sensibilisation, etc.

Les interventions dans d'autres domaines qui ne relèvent pas de la compétence stricte du PAM devraient être planifiées et entreprises sur la base de discussions et d'accords réguliers entre les acteurs directement concernés – à savoir les pays – et leurs partenaires potentiels aux niveaux national, régional ou international.

La figure ci-dessous expose schématiquement les éléments stratégiques: objectif(s); approche (mode d'intervention); moyens et mode opératoire⁹; responsabilités et coordination; partenariats et synergies. Les éléments stratégiques ne sont pas indépendants les uns des autres et c'est l'Unité de coordination du PAM qui est chargée de veiller à ce que soient instaurées et maintenues des passerelles et des synergies entre eux.

Fig. 2: Mise en œuvre de la SMDD: domaines d'intervention spécifiques et éléments stratégiques du PAM



⁸ Le concept d'actions pilotes qui est apparu au cours de la dernière réunion des Parties contractantes demande à être approfondi, en particulier pour déterminer la nature et les visées de ces actions, comment elles s'insèrent dans un processus plus large de changement au niveau national ou régional (par ex. en tant qu'éléments du plan de mise en œuvre du pays influant sur la formulation de la politique régionale ou nationale) et comment leur réalisation peut avoir un effet multiplicateur et bénéficier aux autres.

⁹ Des procédures précises et détaillées seront énoncées lors de l'élaboration du programme de travail et du plan de travail.

3.3.1 Appui à la formulation et à l'application des SNDD

Les stratégies nationales de développement durable (SNDD) ou tous autres cadres politiques généraux consacrés au développement durable sont les vecteurs naturels de la mise en œuvre de la SMDD au niveau national. Aussi le concours technique et financier apporté à leur formulation et à leur application constitue-t-il un élément stratégique essentiel de la mise en œuvre de la SMDD auquel le PAM peut pour une large part contribuer.

Objectifs

Les objectifs consistent à aider certains pays à formuler leur SNDD, à constituer une masse critique d'expérience et d'expertise sur les SNDD dans les pays concernés, et à stimuler les synergies et la coopération entre les pays dans l'ensemble de la région.

Approche stratégique

Des interventions pilotes dans certains pays aboutissent à la formulation de leur SNDD. Lors de sessions de travail régionales régulières, les pays concernés partagent leurs expériences et pratiques prometteuses avec les pays qui amorcent leur processus de formulation en vue de renforcer leurs capacités et d'améliorer l'approche. L'état d'élaboration et/ou d'application des SNDD dans tous les pays de la région est examiné à intervalles réguliers afin de recenser les réussites et les blocages, de déterminer les activités de renforcement des capacités qui sont complémentaires et d'informer les pays et les partenaires de la situation des SNDD dans la région. La CMDD opère comme un "Réseau méditerranéen sur les SNDD" et contribue à un échange permanent d'informations sur la formulation et l'application des SNDD, et elle sert de vecteur à la gestion des connaissances par voie de concertation électronique et au développement d'initiatives de partenariat. Des flux incessants de communication et d'information sur les SNDD sont aussi maintenus dans l'ensemble de la CMDD et avec d'autres partenaires au sein et en dehors de la région.

Moyens et mode opératoire¹⁰

À la signature des mémorandums d'accords pertinents, des visites de lancement sont organisées dans les pays sélectionnés. Il s'agit de rencontrer les institutions et acteurs concernés, y compris la communauté des donateurs et la société civile, en vue de les informer sur la formulation des SNDD et d'obtenir leur appui. À cette occasion, un atelier d'information national est organisé et un financement complémentaire est réuni auprès des bailleurs de fonds actifs dans ce domaine. Il est essentiel, à ce stade initial, de développer une collaboration avec les donateurs actifs afin d'accroître la cohérence, de faciliter la coordination et d'assurer la visibilité du PAM. La formulation des SNDD¹¹ se déroule sur une période d'environ une année, et l'application suit sur une base continue.

Après l'élaboration et l'adoption de leur SNDD à l'échelon national approprié, les pays prennent des dispositions en vue de l'appliquer. En plus d'amorcer les examens et modifications nécessaires de la politique et de la législation, d'y intégrer les considérations de la SNDD, ils appuient l'effort de mobilisation des acteurs concernés dans tous les secteurs appropriés (monde de l'entreprise, industrie, PME, autorités locales, etc.) en vue de l'application de la SNDD dans le cadre d'activités pilotes/de démonstration. Le PAM joue un rôle catalyseur dans ce processus en fournissant un concours suivi et des conseils techniques s'il y a lieu, de même qu'en facilitant l'identification des acteurs concernés au niveau régional et la communication entre eux.

¹⁰ Seules les actions pilotes sont considérées ici, puisque les autres activités vont de soi.

¹¹ La formulation des SNDD comporte la création d'un comité directeur avec la tenue régulière de réunions, un exercice d'inventaire, la formulation d'une Vision et d'Orientations-cadre nationales pour le développement durable; l'élaboration du document proprement dit de la SNDD et l'organisation d'ateliers de consultation des parties prenantes sur une large assise.

Responsabilités et coordination

C'est à l'Unité MED qu'incombe la principale responsabilité de cet élément stratégique. Elle recense, mobilise et coordonne les ressources humaines et financières pour les différentes tâches et activités. Elle maintient des liens avec les acteurs et partenaires clés nationaux, régionaux et internationaux au sein et en dehors de la région. Elle assure le suivi et fait rapport sur les réalisations. Au niveau national, la responsabilité repose sur le gouvernement par l'entremise des Points focaux du PAM qui sont les acteurs déterminants pour assurer une participation et une contribution nationales résolues et efficaces à cet élément stratégique. La société civile peut jouer un rôle important en participant au processus, en l'enrichissant et en en assurant le suivi.

L'appui qu'apportent les différents CAR à la formulation et à l'application des SNDD doit être poursuivi de manière systématique¹² et il sera intégré dans le programme de travail des CAR, sur la base des avantages comparatifs et des problématiques. L'élément stratégique "Appui à la formulation et à l'application des SNDD" est une occasion remarquable d'intégrer les travaux et résultats des différents CAR dans les procédures et processus gouvernementaux.

Partenariats et synergies

Lors du processus d'élaboration des SNDD, l'on mesure, pour une part importante, le succès obtenu au regard de la mobilisation effective de participants provenant de toutes les instances qualifiées pour la stratégie. Les décideurs et les agents de l'administration, en particulier ceux qui proviennent de secteurs non "traditionnellement" liés à la protection de l'environnement, les autorités locales, le monde de l'entreprise et le secteur privé, et naturellement la société civile devraient engager un dialogue axé sur les objectifs dans le but d'aboutir au plus petit commun dénominateur possible en vue du développement durable.

3.3.2 Appui à la prise de décision politique et à la programmation des actions (eau; énergie et changement climatique; transports; tourisme; agriculture et développement rural; développement urbain)

La SMDD a défini ces secteurs comme domaines d'action prioritaires. A l'échelle de la région et de chaque pays, la compréhension de la situation dans les différents secteurs - en ce qui concerne les performances, les contraintes et les possibilités - est essentielle pour éclairer la décision politique et élaborer les programmes d'action. En outre, l'identification d'approches et de pratiques prometteuses conjuguée au partage des connaissances entre les pays sont autant de leviers puissants pour améliorer les politiques et mesures sectorielles, au niveau national et dans l'ensemble de la région méditerranéenne.

Objectifs

L'objectif consiste à produire et gérer des connaissances pertinentes pour informer et nourrir le dialogue, les décisions et l'action politiques et, en dernier ressort, contribuer à élaborer et actualiser les politiques et stratégies sectorielles.

¹² Par exemple, le CAR/PB, qui travaille sur les indicateurs de DD, devrait naturellement alimenter le processus de formulation et d'application dans les pays; les capacités d'audience et de communication de l'INFO/RAC peuvent servir à diffuser les réalisations en matière de SNDD; le CAR/PP a une contribution majeure à apporter pour mobiliser le secteur privé et le monde des affaires et pour changer les modes de production et de consommation non durables.

Approche stratégique

L'approche s'articule autour de cinq axes: informer, mesurer, identifier des scénarios et des exemples de meilleure pratique, communiquer et appliquer. Il convient de documenter et diffuser de bonnes pratiques et politiques des pays. En étroite collaboration avec les réseaux qualifiés et l'appui de groupe d'experts faisant office de comités de pilotage, des rapports et profils sectoriels sont établis par pays. La compilation et l'examen des résultats dans le cadre d'ateliers et colloques régionaux réunissant un large éventail d'acteurs permettent de recenser les contraintes et possibilités communes. La politique et les outils servant à surmonter les obstacles et à répondre aux priorités et aux engagements internationaux des pays sont ainsi documentés puis largement diffusés. Les études sectorielles nationales sont complétées par des bilans régionaux et des études prospectives qui précisent les tendances et articulent des scénarios possibles dans les secteurs concernés. L'approche est structurée par l'application systématique d'indicateurs de développement durable aux différents secteurs. Moyennant la participation de toute une série de parties prenantes, les partenariats nécessaires sont constitués pour l'exécution d'actions pilotes/de démonstration. Les indicateurs de DD mis au point par le CAR/PB sont jugés indispensables à l'analyse comparative, à la gestion des connaissances et à la mesure des résultats et progrès obtenus dans les différents secteurs.

Moyens et mode opératoire

Les groupes de travail¹³ créés dans les différents secteurs sont essentiels à cette démarche. Ils sont le point de rencontre d'une information technique et scientifique de haute qualité et d'acteurs tournés vers l'action dans le but d'intégrer leurs résultats dans les différents processus nationaux et régionaux. Des procédures communes sur les modalités de fonctionnement des groupes de travail les rendront plus efficaces pour la mise en œuvre de la SMDD. La participation de membres très spécialisés, tels que les représentants des autorités nationales chargés de convertir les conclusions des groupes de travail en recommandations politiques, est nécessaire pour la cohésion et la synergie requises entre les groupes et la CMDD. À cet égard, les groupes de travail thématiques devraient viser à créer des synergies avec les instances mondiales ou régionales consacrées qui sont d'une compétence reconnue sur les questions thématiques¹⁴.

Les groupes de travail peuvent être caractérisés comme suit:

- raison d'être, objectifs, mandat et résultats escomptés;
- durée, plan de travail avec ses jalons, tâches et prestations à terme;
- procédures de travail, suivi, information et rapports;
- synergie avec les composantes du PAM autres que le CAR/PB et avec les initiatives de développement dans les secteurs concernés.

¹³ Comme il a été indiqué au cours de la onzième réunion du Comité directeur de la CMDD, le rôle des groupes de travail thématiques a évolué depuis qu'ils ont été créés pour la première fois dans le cadre de la CMDD. À l'origine, ils étaient censés traiter de thèmes jusqu'alors peu explorés. Ils se sont avérés essentiels à la formulation de la SMDD. La SMDD étant passée du stade de la formulation à celle de l'application, les groupes de travail doivent devenir davantage tournés vers l'action, en tirant parti des connaissances disponibles et en associant les parties prenantes.

La structure au sein de laquelle opèrent les groupes de travail ou des organes similaires devrait permettre à la fois le travail d'experts et l'implication de toute une série de parties prenantes, de la société civile et des organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées. Une formule possible pour combiner ces deux fonctions consiste à tenir des sessions préliminaires de groupes d'experts suivies de forums réunissant un large éventail d'acteurs.

¹⁴ Tel que le GIECC sur le changement climatique, l'OIT sur le tourisme, etc.

Sur la base de cette information formatée, les profils de groupes de travail devraient être mis à la disposition des différents partenaires et acteurs par les divers sites web des composantes du PAM. En outre, l'utilisation d'un modèle de présentation commun pourrait aider à suivre et évaluer les résultats obtenus dans les différents secteurs.

L'importance accordée par la CMDD aux questions transsectorielles indique que les groupes de travail ne devraient pas se focaliser exclusivement sur les aspects techniques des différents secteurs¹⁵ ni fonctionner isolément les uns des autres.

Responsabilités et coordination

Conformément à son mandat, le CAR/PB assume la responsabilité principale de l'application de cet élément stratégique. Pour les différents secteurs, le Plan Bleu organise, gère et facilite la chaîne d'activités. Il suit les résultats obtenus dans les différents secteurs et fait rapport. Il tient constamment informée l'Unité de coordination du PAM et se consulte avec elle sur les développements et les acquis. L'Unité de coordination du PAM (Unité MED) surveille la cohérence entre les interventions dans les différents secteurs et leur concordance avec les objectifs, les orientations et les propositions d'action de la SMDD. En particulier, l'Unité MED s'assure que les apports d'ordre sectoriel contribuent aux travaux et débats de la CMDD et que, inversement, les résultats de la CMDD rétroagissent dans les travaux sectoriels. Le Secrétariat appuie également les activités dans les différents secteurs en participant, s'il y a lieu, aux sessions des groupes de travail, contribuant soigneusement au flux d'informations et apportant un concours financier, si nécessaire et conformément au budget approuvé.

Au niveau national, le Secrétariat aide à assurer la mobilisation efficace et complète des pays concernés, des parties prenantes et de la société civile. La principale responsabilité incombe au gouvernement par le biais des Points focaux sectoriels spécifiques qui veillent à une participation et contribution nationales effectives. Le CAR/PB coordonne avec les autres CAR les activités au niveau national, en particulier avec le CAR/PAP et le CAR/PP dont les domaines d'intervention – à savoir, respectivement, la gestion des zones côtières et la production plus propre – ont trait à certains ou à la totalité des secteurs retenus.

Il y a un grand nombre d'institutions qui produisent et rassemblent les informations relatives aux secteurs dans les pays et la région. Le CAR/PB est chargé de contribuer à la cohérence des informations et des connaissances générées dans les différents secteurs, de se concerter avec les autres dépositaires et systèmes d'informations et de connaissances au sein du PAM (par exemple en tablant sur les capacités d'audience et de communication de l'INFO/RAC au moyen de l'InfoPAM (voir section 3.3.5) et au dehors du PAM (par ex. Green Spider, EED, AEE).

Partenariats et synergies

Le CAR/PB a systématiquement recours à la collaboration avec des réseaux qualifiés dans les différents secteurs¹⁶ en fonction de leur expertise et de leurs capacités. Il conviendrait de rechercher une participation accrue d'institutions d'experts consacrées et de la société civile.

¹⁵ l'on pourrait envisager, s'il y a lieu, de créer des groupes de travail sur des questions transversales telles que: la gestion des connaissances et le renforcement des capacités; les stratégies financières et la mobilisation de ressources financières; l'association active des parties prenantes; le partenariat public-privé. etc..

¹⁶ Par exemple, dans le secteur de l'eau: le Secrétariat du GWP-Med, l'institut méditerranéen de l'eau qui rassemble le monde de l'entreprise et les autorités locales, Medwet (le réseau méditerranéen de la Convention RAMSAR) et Centre International des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM); dans le secteur de l'énergie: l'OME (Observatoire méditerranéen de l'énergie), l'ADEME, l'ANME, MEDENER (Réseau méditerranéen des agences de maîtrise de l'énergie), le projet régional MEDREP, l'UMET (Université méditerranéenne d'été), l'institut méditerranéen/FEMISE (Forum euro-méditerranéen des instituts de sciences économiques), et Helio International (ONG).

Le même principe devrait s'appliquer aux groupes de travail constitués par d'autres composantes du PAM en vue d'associer le plus vaste éventail possible d'experts et de parties prenantes.

3.3.3 Appui à la gestion durable de la mer, des zones côtières et des ressources marines

Cet élément stratégique intègre la plupart des questions relevant directement du mandat du PAM et de ses composantes: détérioration des zones côtières (CAR/PAP et CAR/PB); perte de biodiversité (CAR/ASP); pollution d'origine terrestre et production de déchets (MED POL et CAR/PP), et pollution par les navires (REMPEC).

Objectifs

Au niveau national, l'objectif consiste à appuyer les pays dans la formulation et l'application de politiques, plans et programmes intégrés visant à réhabiliter les ressources marines et côtières dégradées et/ou à promouvoir un développement économique fondé sur la protection du capital environnemental, culturel et social. Au niveau régional, l'objectif consiste à créer des conditions permettant ce développement, en particulier en ce qui concerne le cadre juridique, les capacités institutionnelles et la base d'informations,

Approche stratégique

L'approche opère sur des fronts différenciés mais convergents à partir des mandats respectifs des CAR concernés:

- gestion et développement intégrés des zones côtières
- prévention et réduction de la pollution par les navires
- prévention et réduction de la pollution due à des activités menées à terre
- protection de la biodiversité et des ressources marine et côtières.

Si les orientations et objectifs varient selon la spécificité des différents CAR, les mêmes catégories d'activités sont poursuivies sur chacun de ces fronts:

- formuler ou améliorer les cadres politiques nationaux, plans et autres instruments visant à intégrer les questions de développement durable dans les rôles thématiques des CAR et favoriser l'application au niveau national en relation avec les accords et protocoles régionaux et internationaux;
- impliquer les parties prenantes, forger des partenariats et mobiliser des ressources financières autour des programmes et projets pertinents, dans le but de lancer des actions pilotes;
- développer les capacités institutionnelles et les ressources humaines;
- sensibiliser, gérer les connaissances et diffuser les informations.

À un échelon d'agrégation supérieur, les interventions tirent parti des autres stratégies, initiatives et programmes régionaux (par ex. : Stratégie marine de l'UE, Partenariat EuroMed et instruments connexes tels que Horizon 2020, SMAP III, PAS, PAS BIO, Nouveau Partenariat stratégique FEM pour la Méditerranée, etc.).

Moyens et mode opératoire

Les moyens et le mode opératoire varient dans une mesure importante, en fonction de la situation du pays, de l'état d'application national dans le cadre du PAM et des capacités institutionnelles.

La création de groupes thématiques devrait être considérée comme un moyen d'impliquer toute une série de parties prenantes en vue d'intégrer la "dimension durable". La mise en place de ces groupes n'a pas à être systématique et il revient aux CAR de se prononcer à ce sujet; les groupes devraient opérer d'une manière similaire à celle exposée à la section 3.3.3.

Pour faciliter la coordination et l'échange d'informations entre les composantes du PAM engagées sur les différents fronts dans les mêmes pays, il faudrait envisager la possibilité de développer des plans d'intervention conjoints du PAM au niveau des pays.

Responsabilités et coordination

Les CAR ont la responsabilité principale d'interventions dans le champ d'activité prévu par leurs mandats respectifs:

- CAR/PAP: gestion et développement des zones côtières
- REMPEC: prévention et réduction de la pollution par les navires
- MED POL: prévention et réduction de la pollution due aux activités menées à terre
- CAR/ASP: protection de la biodiversité marine et côtière et des ressources marines.

Les CAR organisent, gèrent et facilitent la chaîne d'activités entreprises dans leurs domaines respectifs. Ils assurent aussi le suivi et font rapport sur les progrès obtenus. Ils tiennent constamment informée l'Unité de coordination du PAM et se concertent avec elle sur les développements et les acquis. L'Unité de coordination du PAM (Unité MED) assure le suivi et veille à la cohérence globale des différentes opérations et à leur concordance avec les objectifs de la SMDD. Plus concrètement, elle coordonne les contributions des CAR aux travaux et débats de la CMDD, et fait en sorte que les décisions de celle-ci alimentent en retour les travaux des CAR concernés.

Au niveau national, la responsabilité incombe aux gouvernements par le biais des Points focaux pertinents qui sont des acteurs déterminants pour assurer une participation et une contribution nationale efficaces. Les CAR désignés sont chargés de coordonner avec les autres CAR les activités au niveau des pays. Une attention spéciale sera portée à la concertation avec le CAR/PP qui se trouve dans une position privilégiée pour attirer le monde de l'entreprise et modifier les modes de production et de consommation non durables. Les CAR responsables devront aussi tirer profit des travaux du CAR/PB sur les indicateurs – notamment les indicateurs côtiers de développement durable – et s'associer à l'INFO/RAC en misant sur ses capacités de communication et son audience.

Partenariats et synergies

Il est essentiel que le PAM et ses composantes s'unissent aux autres partenaires œuvrant dans leurs domaines respectifs, et cela dans les pays retenus, dans la région ou au niveau mondial, ce qui implique d'instaurer une coopération précoce dans la conception des interventions avec les organisations actives au niveau national ou régional, y compris avec la société civile. Cela suppose aussi le maintien de relations de travail régulières avec les organisations, initiatives ou réseaux qui opèrent à un échelon supérieur d'agrégation (par ex.:

Stratégie marine de l'UE, Partenariat pour la mer Adriatique). Les initiatives et partenaires avec lesquels il est essentiel de développer des synergies sur les différents fronts comprennent:

- METAP, SMAP III, CE, PNUD, BM et diverses OIG et ONG (gestion et développement des zones côtières);
- OMI, Programme pour l'environnement de la mer Noire (prévention et réduction de la pollution par les navires);
- Partenariat EuroMed, Horizon 2020 (prévention et réduction de la pollution d'origine terrestre et renforcement des capacités);
- protection de la biodiversité marine et côtière et des ressources marines: PAS BIO, Convention CDB, CGPM, MedWet, etc.

3.3.4 Information et communication

La mise en œuvre de la SMDD exige un partage systématique et efficace des informations non seulement dans l'ensemble du PAM mais aussi entre les acteurs clés en sein et en dehors de la région. Sensibiliser les décideurs et le grand public est pareillement important puisque le succès de la mise en œuvre dépend de leur compréhension et de leur adhésion. Par conséquent, l'information et la communication représentent un autre élément stratégique dans les domaines d'intervention spécifiques du PAM.

Objectifs

Ils consistent à rendre largement accessibles aux acteurs clés les travaux entrepris par le PAM et ses composantes en appui à la SMDD et à rehausser la visibilité de la SMDD parmi les parties prenantes et les partenaires.

Approche stratégique

L'approche suit diverses voies complémentaires:

- a. formulation d'une stratégie d'ensemble d'information-communication dans le but de forger une image explicite du PAM et de ses objectifs, grâce aussi à la communication d'informations homogènes qui seront affichées sur les sites web des différentes composantes du PAM;
- b. déploiement d'efforts de communication bien ciblés sur la SMDD et l'application de ses éléments stratégiques, en répondant aux besoins de chaque groupe d'acteurs, par exemple:
 - l'entreprise et la durabilité: les scénarios gagnant-gagnant;
 - les décideurs: le rôle des autorités chargées de la planification et de l'exécution en matière de durabilité; exemples de réussite;
 - grand public: comment la durabilité concerne directement le quotidien des Méditerranéens; le rôle des citoyens;
- c. instauration de partenariats et d'une coopération avec les principaux partenaires concernés par l'information et la communication, et mobilisation des talents provenant de différents horizons, notamment des secteurs public et privé, des milieux universitaires et de la société civile; et
- d. effet de levier des technologies d'information et de communication en créant un portail d'information sur la Méditerranée et l'environnement.

Moyens et mode opératoire

La stratégie d'information-communication est formulée dans le cadre d'un processus participatif itératif. L'élaboration d'une image/message public explicite qui serve de base à la présentation de la SMDD et de la nécessité de la mettre en œuvre est la pierre angulaire sur laquelle cet effort devrait reposer.

Une bonne perception des priorités et des questions auxquelles les différents groupes visés portent un intérêt direct et sont par conséquent sensibles est d'une importance déterminante pour la conception d'activités d'information-communication bien ciblées.

La conception et le développement de l'InfoMAP – une infrastructure de composantes réparties et coordonnées (matériel, logiciel/applications, données, procédures, normes, etc.) – exigent des spécialistes en information-communication, des agents chargés de l'information aux divers CAR. Les parties prenantes et la communauté des utilisateurs régionaux qui tireront parti d'une infrastructure d'information commune PAM/PNUE sont consultées régulièrement.

Responsabilités et coordination

Si toutes les composantes du PAM ont un rôle à jouer dans la production et la diffusion des informations, c'est au Secrétariat qu'il incombe d'assumer la responsabilité de l'information sur la SMDD communiquée au nom du PAM. D'un côté, il va de soi que les diverses composantes du PAM chargées des différents éléments stratégiques assument leurs propres activités d'information, et de l'autre c'est à l'Unité de coordination du PAM (Unité MED) qu'il revient d'assurer la cohérence avec les objectifs, orientations et actions de la SMDD. Une collaboration étroite entre toutes les composantes du PAM sur les questions d'information et de communication est indispensable au Secrétariat du PAM pour garantir la coordination et la concordance des messages.

Conformément à son mandat, c'est à l'INFO/RAC qu'incombe la principale responsabilité technique de cet élément stratégique. En étroite collaboration avec le Secrétariat du PAM, l'INFO/RAC organise, gère et facilite la chaîne d'activités. Il assure aussi le suivi et fait rapport sur les résultats obtenus. Il tient constamment informée l'Unité de coordination sur les développements et réalisations et se concerta avec elle.

Partenariats et synergies

Dans les conditions culturelles, politiques et sociales complexes qui caractérisent la région méditerranéenne, il est essentiel de construire des partenariats à long terme pour favoriser une communication efficace et une sensibilisation accrue parmi les diverses parties prenantes. La Stratégie d'information-communication et l'InfoPAM en cours d'élaboration assurent un large cadre aux systèmes d'information. Malgré tout, pour accroître la cohérence, il reste essentiel de maintenir une collaboration étroite avec les institutions ou réseaux existant au sein (CAR/PB, par exemple) ou en dehors du système du PAM¹⁷, et en particulier avec les ONG et la société civile.

¹⁷ À titre d'exemple, l'INFO/RAC est engagé à ce jour dans toute une série d'accords de partenariat et différentes alliances, non seulement avec les composantes du PAM/PNUE, mais aussi avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Commission européenne (CE), l'Union internationale des communications (UIT), l'École des cadres des Nations Unies, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), EUROSTAT, ACCOBAMS et MedWet.

3.3.5 Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SMDD sont un outil déterminant pour apprécier si c'est la bonne voie qui est empruntée pour atteindre les objectifs de la Stratégie, où l'on en est au plan des résultats obtenus et comment mieux se rapprocher des objectifs. L'application du suivi est un outil de gestion. Bien que l'un et l'autre soient complémentaires, ce suivi ne doit pas être confondu avec le suivi du développement durable qui repose sur l'application des indicateurs de DD mis au point par le CAR/PB.

Objectifs

Maintenir une procédure de suivi régulière au cours de la mise en œuvre de la SMDD en vue d'améliorer celle-ci, faire rapport sur les progrès obtenus, et développer et gérer de futures interventions¹⁸.

Approche stratégique

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SMDD constituent une tâche de la CMDD, facilitée par le Secrétariat. Pour remplir son objectif, l'effort de suivi-évaluation doit se fonder sur des critères/indicateurs clairs et faciles à utiliser, adaptés aux orientations stratégiques de la mise en œuvre de la SMDD, conjugué à l'évaluation des progrès en matière de développement durable sur la base des indicateurs mis au point par le CAR/PB et des stratégies nationales, et reposer sur des données de référence au regard desquelles suivre les progrès obtenus.

Moyens et mode opératoire

Le suivi de la mise en œuvre comblera des perspectives:

- suivi des résultats obtenus dans les différents éléments stratégiques;
- suivi des synergies et de la cohérence entre les éléments stratégiques; et
- suivi de la collaboration avec les partenaires en dehors du système du PAM.

Responsabilités et coordination

En étroite collaboration avec l'Unité de coordination, les composantes du PAM chargées des différents éléments stratégiques auront à élaborer des indicateurs de performance en concertation avec les partenaires concernés. Ces indicateurs devraient en particulier tenir compte des principes directeurs (section 4) et des différentes orientations stratégiques (section 3.1). Le suivi-évaluation sera étroitement associé aux travaux de la CMDD. Des informations comparables à travers les différentes interventions seront recueillies et analysées sur une base régulière et selon une fréquence à déterminer avec l'Unité de coordination¹⁹.

¹⁸ Au moyen de plans de travail glissants de cinq ans et de programmes de travail de deux ans.

¹⁹ Par ex. sur la base des jalons et dates butoirs de la CMDD.

Partenariats et synergies

Le développement d'un plan conjoint de suivi-évaluation peut s'avérer nécessaire pour permettre une coordination et des synergies efficaces entre les différents CAR et les partenaires en dehors du système du PAM. Ce plan et ses résultats contribueront à l'élaboration du plan de travail et du programme de travail. Il servira aussi de guide aux pays pour faire rapport individuellement sur la mise en œuvre de la SMDD au plan national. À cet égard, il sera tout à fait essentiel d'informer régulièrement la CMDD et les partenaires de la région des dispositions et initiatives qu'a prises chaque pays pour mettre en œuvre la SMDD. Ces informations, compilées par le Secrétariat, seront examinées aux réunions de la CMDD pour déterminer l'appui spécifique apporté par les composantes du PAM et les autres partenaires potentiels.

3.4. Rôle central du système du PAM

Au cours de la mise en œuvre de la SMDD, les pays restent les principaux acteurs. Ils bénéficient du concours des composantes du PAM. Celles-ci ont pour rôle de contribuer à la réalisation de la SMDD en encourageant, soutenant et facilitant le développement et/ou l'application de processus, stratégies, actions pilotes ou programmes nationaux et régionaux. À cet égard, leurs interventions devraient toujours être considérées comme des processus d'appui aux pays qui concourent à la cohérence des politiques et des programmes relatifs au développement durable, éclairant la prise de décision par des connaissances spécialisées et réunissant un vaste éventail de parties prenantes, à savoir les pouvoirs centraux et locaux, les acteurs socio-économiques, les ONG et la société civile en général.

3.4.1 Unité de coordination du PAM

Comme il est indiqué aux sections précédentes sur les éléments stratégiques, le rôle du Secrétariat est essentiel à une mise en œuvre efficace de la SMDD. Le Secrétariat assure la coordination de toutes les composantes du PAM dans les différents domaines d'intervention, en particulier "Information et communication". S'agissant des questions politiques et stratégiques, il assure l'interface entre le PAM et les partenaires extérieurs, et il offre aux Parties contractantes un point de contact pour ce qui touche la mise en œuvre de la SMDD. À cet égard, un grand défi pour le Secrétariat est d'aider les pays qui sont aussi tenus de répondre à d'autres processus régionaux et internationaux exigeants, d'assurer la cohérence et de les guider sur les modalités de mise en œuvre de la SMDD au plan national. Le rôle de coordination du Secrétariat comporte aussi un suivi général de la mise en œuvre de la SMDD²⁰ et la communication aux parties prenantes des informations sur la SMDD, les SNDD et les travaux de la CMDD. Le rôle politique de la CMDD, tel qu'il ressortira du processus d'évaluation du PAM et des conclusions du Comité de rédaction, sera d'une portée déterminante pour la mise en œuvre de la SMDD. Cependant, la nature et le fonctionnement de la CMDD confèrent un caractère essentiel au rôle du Secrétariat puisqu'il est l'unique instance à même d'assurer la continuité entre les sessions de la CMDD.

²⁰ Le suivi de la mise en œuvre de la SMDD est différent du suivi du développement durable dans la région sur la base des indicateurs mis au point par le CAR/PB.

Tableau 3. Mise en œuvre de la SMDD: Responsabilités

Éléments stratégiques	Orientations stratégiques privilégiées	Composante facilitatrice
	1. intégration 2. participation et partenariats 3. renforcement des capacités 4. gestion des connaissances 5. mobilisation des ressources 6. actions pilotes	
1. Appui à la formulation et à l'application des SNDD	1, 3, 2, 4, 5	Secrétariat du PAM
2. Synergies avec d'autres réseaux, organisations et processus politiques de développement durable en dehors du PAM	1, 2, 6, (3, 4, 5)	Secrétariat du PAM
3. Appui à la prise de décision politique et à la programmation des actions	4, 3, (2, 1) 1, 2, 3, 6	CAR/PB CP/RAC
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'eau • Secteur de l'énergie et changement climatique • Transports • Tourisme • Agriculture et développement rural • Développement urbain 		
Appui à la gestion durable de la mer, des zones côtières et des ressources marines		
• gestion et développement intégrés des zones côtières	1, 3, 4, 2, 5	CAR/PAP
• prévention et réduction de la pollution par les navires	3	REMPEC
• prévention et réduction de la pollution due aux activités menées à terre	1, 2, 3, 4, 5	MED POL
• protection de la biodiversité marine et côtière et des ressources marines	3, 4, 5, 1	CAR/ASP
4. Information et communication	4, (3,2)	INFO/RAC
5. Suivi et évaluation	1	Secrétariat du PAM CAR/PB

3.4.2 Rôles communs et différenciés des CAR

Suite à l'adoption de la SMDD, les différents CAR ont aligné leurs programmes en vue d'appuyer sa mise en œuvre. Au delà de diriger la mise en œuvre des éléments stratégiques pertinents et de partager les informations sur leurs contributions respectives, les CAR, sous la coordination du Secrétariat, doivent montrer comment ils convergent et contribuent de concert à la mise en œuvre de la SMDD. Cette convergence appelle une planification et une programmation communes. Il est essentiel que les CAR mettent au clair ce qu'ils font,

coordonnent et supervisent. L'élaboration de plans de travail et d'un programme de travail spécifiques pour la mise en œuvre de la SMDD contribuera à livrer un message clair sur les attributions de chacun.

Tout en gardant leurs mandats respectifs et en observant les recommandations des Parties contractantes, les CAR ont à travailler en synergie, en particulier lors qu'ils identifient et édifient les ressources humaines et en informations qui sont nécessaires à la mise en œuvre de la SMDD. En plus des réunions régulières des Directeurs de CAR, c'est le niveau national qui paraît le plus indiqué pour stimuler cette synergie.

Outre leur implication directe, les CAR ont aussi à agir comme facilitateurs. À cette fin, quand ils dirigent des interventions dans un domaine spécifique, ils ont à nouer des alliances stratégiques et à mobiliser d'autres partenaires ou réseaux pertinents. Par exemple, les activités relatives à la CMDD pilotées par différents CAR pourraient grandement tirer profit des réseaux propres aux membres de la CMDD.

3.4.3 Points focaux

Les Points focaux du PAM, en tant que représentants des Parties contractantes, constituent les acteurs clés du système du PAM. À maints égards, le succès de la mise en œuvre de la SMDD au niveau national repose grandement sur eux car ils sont les plus proches de la réalité politique du pays. À ce titre, ils doivent participer activement à la planification des interventions pertinentes et au suivi de leur exécution.

Outre la planification, les Points focaux nationaux peuvent se trouver en tête de la mobilisation des parties prenantes au niveau national ou local et agir comme catalyseurs pour le développement d'actions pilotes qui témoigneront de la mise en œuvre de la SMDD à un niveau national, selon les priorités fixées par la SNDD et dans le but d'avoir un effet multiplicateur.

4. **Principes directeurs de la mise en œuvre de la SMDD**

L'exécution des interventions menées au titre de la SMDD doit être guidée par un ensemble de principes directeurs. Les mesures et interventions doivent:

- répondre aux besoins et enjeux nationaux et concorder avec les besoins et enjeux régionaux;
- éviter les recoupements avec d'autres interventions opérées dans des cadres différents (cohérence, harmonisation);
- avoir lieu au niveau où elles ne peuvent être opérées efficacement à un niveau plus immédiat ou local (subsidiarité);
- induire des avantages en matière de développement durable qui n'auraient pas été obtenus en l'absence de SMDD (additionnalité);
- favoriser des synergies entre des niveaux différents (régional et national), et entre les acteurs et les initiatives.

Ces critères peuvent servir à évaluer la qualité de la mise en œuvre.

De plus, et pour classer par ordre prioritaire les types et les thèmes des actions pilotes, les critères suivants peuvent être pris en compte:

- urgence de l'action/réponse aux questions émergentes;
- priorité et importance du groupe visé par l'action;
- disponibilité des moyens nécessaires pour mener à bien l'action;
- faisabilité et impact escompté si l'action est menée à bien.

5. Ressources financières de la mise en œuvre

Le coût de la mise en œuvre de la SMDD ne peut être estimé que sur la base du programme biennal détaillé d'interventions. Il devrait être consigné dans le budget-programme du PAM de l'exercice biennal pertinent,

Outre les crédits prévus dans le budget pour les réunions et conférences se rapportant à la CMDD et à la SMDD, il importe de préciser, dans le budget global du PAM, quelle part des ressources financières du PAM est actuellement affectée à la mise en œuvre de la SMDD. De fait, une bonne part des activités des CAR fournit un appui direct à cette mise en œuvre mais n'est pas nécessairement désignée en tant que telle à la rubrique budgétaire correspondante. Cette précision aiderait à se faire une idée de la contribution totale du système du PAM à la mise en œuvre de la SMDD, à apprécier si le système du PAM (Unité MED et composantes du PAM) reçoit suffisamment de ressources financières pour permettre un appui efficace dans ses domaines d'intervention spécifiques, et à concourir à l'identification de ressources supplémentaires et de fonds de contrepartie provenant d'une autre source que les contributions régulières des Parties contractantes

6. Calendrier d'application

La mise en œuvre de la SMDD appelle une perspective temporelle qui soit à la mesure des défis et en harmonie avec le schéma d'ensemble convenu par tous les pays du monde et toutes les institutions internationales de premier plan en matière de développement (comme les huit objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg), ainsi qu'avec le programme de travail de la CDD/ONU.

À un niveau régional, le programme de travail de la CMDD, tel qu'approuvé par les Parties contractantes en 2005, devrait servir de base à l'élaboration du plan de mise en œuvre pluriannuel, et au plan de travail détaillé de chaque exercice biennal, afin d'assurer une convergence complète entre le travail de la CMDD et la mise en œuvre de la SMDD.